

COMPTE-RENDU ET PROCÈS-VERBAL

Nombre de Conseillers		L'an deux mille vingt-deux, le 16 mai à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 06 mai 2022 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.
En exercice :	27	
Présents :	21	
Votants :	27	

Présents : Jean-René JAOUEN, Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Bertrand CUVILLIER, Jean-Claude LE BOULICAUT, Joël BIGNON, Eveline PINOIT, Bruno PICAUD, Brigitte FALLOT, Frédéric LAURENT, Patrick BERTRAND, Anita ALLAIN-LE PORT, Séverine MULLER, Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Chantal de GRAEVE, Virginie LE GALL, Nadège CORSO, Patrick OURY, Sophie BODIN, Dominique CAUQUIL.

Ont donné procuration : Sandrine SCOTTO à Patrick EVENO, Elisabeth BAELDE à Séverine MULLER, Nadine LE MARHOLLEC à Eveline PINOIT, Pernelle TOREST à Patrick BERTRAND, Patrick PIQUET à Virginie LE GALL, Francis UNTERSINGER à Patrick OURY.

Secrétaire de séance : Frédéric LAURENT.

Les séances du Conseil municipal font l'objet d'un enregistrement audio.

Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques à formuler sur le compte-rendu du dernier Conseil municipal. Madame Dominique CAUQUIL lit l'intervention suivante : « *Nous tenons à vous remercier, ainsi que Madame LE ROCH pour la prise en charge de notre demande de formation pour la journée des femmes élues du grand ouest le 20 mai prochain* ». Concernant l'approbation du compte-rendu : *Nous souhaitons revenir sur les réponses données à certaines de nos questions : En ce qui concerne le personnel du centre de loisirs vous avez répondu à notre première question mais vous avez oublié les autres : quels sont les salaires des animateur.trices à Baden ? Quels sont leurs contrats de travail ? Combien d'animateurs sont en CDD ou CDI ? Vous n'avez peut-être pas tous les éléments de réponse maintenant mais nous aimerions avoir réponse à nos questions lors du prochain Conseil Municipal.* ».

Madame Brigitte FALLOT indique qu'à la page 2, au 5^{ème} paragraphe, elle a parlé d'architecture « mimétique » et non pas d'architecture mythique. Elle indique qu'à la page 5, lorsqu'elle a pris la parole sur le fonctionnement des commissions, elle a précisé que la commission communication avait duré trente minutes avec deux informations descendantes, sans que les élus aient été invités à enrichir le débat mais n'a jamais dit qu'il n'y avait pas de débat en conseil municipal. Monsieur le Maire indique qu'il en prend note et que l'enregistrement audio sera vérifié.

66/2022) REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – MODIFICATION DE L'ARTICLE 30

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération. Il sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Madame Brigitte FALLOT indique que le 10 mai 2022, Madame Anita ALLAIN-LE PORT, Madame Séverine MULLER, Madame Elisabeth BAELDE et elle-même ont adressé un courrier informant Monsieur le Maire de l'intention de former un groupe minoritaire de façon à se dissocier de l'actuel groupe majoritaire, pour lequel elles ont œuvré, mais auquel elles ne souhaitent plus être assimilées aux yeux des administrés, des agents et des autres conseillers municipaux. Elle indique ne pas avoir eu de retour de la part du Maire et demande si ce groupe aura droit à un espace d'expression sur les supports communaux. Monsieur le Maire confirme qu'une lettre d'intention de constituer un groupe officiel distinct dénommé « Baden Engagée » a été déposée à l'accueil de la mairie. Il précise que l'expression est tout-à-fait possible à compter de la réception en mairie d'un courrier signé de ses quatre membres car celui déposé n'était pas signé. Il indique que cela entraînera, de nouveau, la modification de la composition des commissions dans un souci de représentation équitable des Minorités.

Madame Dominique CAUQUIL lit l'intervention suivante : « *Ce nouveau format diminue le droit d'expression des minorités... En tant qu'élus minoritaires nous avons un rôle de propositions, de contrôle et de contre-pouvoir. Ce rôle est essentiel pour le fonctionnement de la démocratie. Nous respectons les 590 badennois.es qui ont voté pour nous, nous apportons d'autres idées, pointons ce qui va bien et ce qui ne va pas également. Ce problème démocratique se retrouve également dans certaines réunions où les relations se dégradent. Il y a beaucoup de tensions, parfois de l'agressivité. J'ajoute que les réponses qui nous sont apportées lors des conseils municipaux sont expéditives, incomplètes et parfois même sans lien avec les questions posées. Enfin les rappels à l'ordre comme les mauvais élèves qui ne participeraient pas à tous les manifestations et à toutes les commissions ne nous semblent pas justifiés. Nous vous rappelons qu'il y a 21 comités et commissions et que nous sommes deux. C'est vrai vous avez raison nous n'avons pas participé à la baignade de la St Valentin, ni à la soirée russe. C'est vrai nous faisons des choix culturels... il y a beaucoup à faire et nous privilégions les moments où il nous semble que nous serons utiles.*

En conclusion si on discute ensemble et qu'on n'est pas d'accord ce n'est pas très grave. Cela n'empêche pas le respect et l'échange. Nous ne sommes pas seulement dans la critique, même si c'est parfois nécessaire et justifié. Et pour qu'il n'y ait pas de mauvaise interprétation de nos propos, sachez que nous respectons le travail réalisé par les membres de votre équipe. Nous savons le temps que vous y consacrez, nous-mêmes en tant qu'élues de la minorité en connaissons le prix.

C'est pourquoi nous vous proposons de réfléchir ensemble à une charte de déontologie et de respect des droits des élus des minorités dont le premier acte serait de réfléchir à la place laissée aux minorités dans le BADEN 'Mag pour que tous les citoyens puissent avoir connaissance du travail accompli par chaque équipe. Mais à ce stade nous ne pouvons que voter contre à cette délibération. ».

Monsieur le Maire indique que la délibération règle le nombre de caractères pour les publications et les Minorités ont tout-à-fait le droit de s'exprimer, comme la Majorité et il est nécessaire de déterminer un format pour que cela reste lisible, d'où la modification de l'article 30.

Le Conseil municipal décide à la majorité absolue (6 contre : E. BAELE, S.MULLER, A. ALLAIN-LE PORT, B. FALLOT, S. BODIN, D. CAUQUIL – 6 abstentions : P. PIQUET, C. DE GRAEVE, V. LE GALL, N. CORSO, P. OURY, F. UNTERSINGER) de modifier telle qu'indiquée dans la délibération la rédaction de l'article 30 du règlement intérieur du Conseil municipal ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

67/2022) AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES « ACCUEIL DES ENFANTS ET ADOLESCENTS EN CENTRE DE VACANCES » - AIDE AUX VACANCES ENFANTS

Madame Valérie LE BERRIGAUD lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, à signer l'avenant à la convention de partenariat avec la Caisse d'allocations familiales ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

68/2022) PERSONNEL COMMUNAL – CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES - INDISPONIBILITE PHYSIQUE - CHANGEMENT DE TAUX DE LA GARANTIE CAPITAL DECES

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération. Il sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Madame Chantal de GRAEVE indique que lors de la lecture des bordereaux, il n'y a rien d'affiché sur les écrans et demande si les délibérations pourraient être affichées, ne serait-ce que pour le public.

Madame Séverine MULLER indique que non seulement, ils n'ont pas la lecture mais pas l'affiche non plus. Elle estime que c'est un manque de respect vis-à-vis du public. Elle précise que le public n'est pas là pour rien et que s'il n'a ni la lecture, ni la vision, elle n'en voit pas l'intérêt. Monsieur le Maire indique à Madame Chantal de GRAEVE que sa remarque est prise en compte.

Madame Marie-Françoise SELO BEGUIN demande si les Conseillers municipaux pourraient se parler gentiment. Madame Chantal de GRAEVE indique ne pas avoir parlé méchamment. Monsieur le Maire indique qu'il n'a rien à dire sur son intervention. Madame Chantal de GRAEVE indique à Madame Marie-Françoise SELO que tous les Conseillers ne sont pas dans cet état d'esprit. Madame Marie-Françoise SELO-BEGUIN indique qu'il faut être gentils et corrects tous ensemble. Madame Séverine MULLER indique qu'à partir du moment où elle prend la parole, elle se fait envoyer balader systématiquement et tiens à ce que ce soit consigné au procès-verbal. Monsieur le Maire indique qu'à compter du prochain Conseil municipal les délibérations seront affichées.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant relatif aux conditions générales du contrat groupe incluant la couverture assurantielle conforme à l'obligation statutaire dès le 1^{er} janvier 2022 ; de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente décision.

69/2022) PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS DE BADEN

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération. Il sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à créer un Comité Social territorial commun compétent pour les agents de la Commune de Baden et du CCAS de Baden à l'issue

du prochain renouvellement général des instances ; de fixer le Comité Social Territorial commun auprès de la commune ; de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du CST local commun à 5 titulaires ; de fixer le nombre de représentants titulaires de la collectivité au sein du CST local commun à 5 titulaires, et sans être supérieur à celui des représentants du personnel ; de décider la répartition des sièges des représentants des collectivités entre la Commune et le CCAS à raison de 4 sièges pour la Commune de Baden et 1 siège pour le CCAS ; d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ; de donner tout pouvoir à Monsieur Le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente décision.

70/2022) INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE – ANNEE 2022

Monsieur Bertrand CUVILLIER lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** fixer l'indemnité pour le gardiennage de l'Église à 120,97 euros pour l'année 2022 ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

71/2022) PACTE DE GOUVERNANCE DE GOLFE DU MORBIHAN – VANNES AGGLOMERATION - 2021-2026

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération. Il sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'émettre un avis favorable sur le Pacte de Gouvernance, tel que présenté en annexe à la délibération ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

72/2022) EXTENSION DE LA DELEGATION DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION (GMVA) POUR DES FONCIERS A VOCATION ECONOMIQUE

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération. Il sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'étendre la délégation de la compétence de la Commune en matière de droit de préemption urbain à GMVA au périmètre 1AU délimité sur le plan annexé à la présente délibération ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

73/2022) TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2023

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération. Il procède au tirage au sort.

Sont ainsi désignées après tirage au sort, les personnes suivantes :

1. Martine DOMON épouse GILLET
2. Ornella MAXO
3. Thierry MAHEO
4. Frédéric SALAUN
5. Nicolas FOUILLE
6. Erwan CHUITON
7. Patrice GLOANEC
8. Jean-Paul MAILLET
9. Yann MAILLET

Questions orales

Monsieur le Maire donne la parole au groupe minoritaire Baden Nouveau Cap pour les questions orales.

Madame Dominique CAUQUIL lit la question n°1 suivante :

« Pouvez-vous nous expliquer le message d'Audrey Marchand GMVT lu sur FB il y a quelques jours : « On Piste : l'aventure continue sur les routes du Golfe du Morbihan avec le groupe Rossignol ». Il semble que des

balisages (vélos, piétons ?) soient à l'étude sur Baden et pourtant ces projets n'ont pas été évoqués dans les commissions environnement, sport ou encore sentier de randonnée. La création de nouveau circuit est un sujet qui nous intéresse Avant tout validations ces projets de sentiers seront-ils à l'ordre du jour de ces commissions pour que nous puissions en étudier les objectifs, les impacts, les moyens dédiés et les éventuels partenariats ?»

Monsieur le Maire apporte la réponse suivante :

« Le projet « on piste » n'est pas un projet communal mais un projet de l'agglomération porté par GMVT permettant de référencer des parcours de pratiques sportives sur les 34 communes de notre territoire. Vannes ouest est le seul secteur de l'agglomération encore absent du projet R. Bikes déjà évoqué à plusieurs reprises. Pour réaliser une sélection et mise en ligne de parcours Gravel ou VTT qui s'intégreront dans un schéma Morbihannais, la responsable locale Audrey Marchand a demandé l'appui de personnes qui pratiquaient cette discipline pour un repérage sur le secteur qui dépasse largement le seul territoire de Baden. Si vous souhaitez en savoir plus sur ces projets » R. Bikes » et « on piste » je vous invite à consulter les sites internet de « Golfe du Morbihan Vannes Tourisme »

Madame Sophie BODIN lit la question n°2 suivante :

«A nouveau les sentiers ont été entretenus en supprimant toute la végétation qui les borde. Cette pratique en plus d'être néfaste pour la biodiversité accélère les phénomènes d'érosion déjà important sur le littoral. L'an dernier vous évoquiez les pluies abondantes pour le justifier afin de limiter la fréquence des passages. Nous sommes en période de sécheresse... Revoir les protocoles d'intervention est indispensable. Nous vous rappelons qu'une aide financière peut-être demandée au département pour diminuer les couts. »

Monsieur le Maire apporte la réponse suivante :

« Nous transmettons votre remarque au service technique. Sachez que nous recevons régulièrement des félicitations de nos concitoyens quant à la gestion des espaces verts dont les sentiers côtiers et plus généralement sur l'entretien de la commune. Je remercie toute l'équipe du Centre Technique Municipal pour son professionnalisme. »

Madame Dominique CAUQUIL lit la question n°3 suivante :

« Lors du dernier CM, suite à une de nos remarques vous nous avez expliqué le fonctionnement des commissions, comités : « Un comité consultatif est fait pour émettre des suggestions qui seront ensuite soumises aux commissions qui valident ou pas ces suggestions ». Quel est le fonctionnement d'un groupe de travail ? Si un grand nombre de commissions respectent le fonctionnement que vous avez annoncé, ce n'est pas le cas de la commission culture. Nous avons à 3 reprises posé des questions à l'élue responsable. Sans aucune réponse de sa part nous n'avons pas trouvé d'autre solution que de questionner le CM afin d'avoir plus de transparence et une information à tous les élu.es. Nous souhaitons aborder plus précisément le fonctionnement du groupe de travail les Vendredis de Baden. Alors que nous démarrions un travail en équipe très prometteur le groupe a rapidement dysfonctionné faute de projet le fédérant. Les réunions visio, ou 2 élu.es minoritaire étaient présents ont été parfois surprenantes Mais au-delà- de la forme qui est problématique, il y a de vraies questions de fond pour lesquelles nous n'arrivons pas à avoir de réponses : 1) Pourquoi le groupe de travail des vendredis de Baden n'a-t-il pas rendu compte de son travail à la commission culture comme c'est le cas pour le comité consultatif « outils de communication » ? y a-t-il une subtilité de fonctionnement que nous n'avons pas encore comprise ? 2) Pourquoi apprenons-nous par la presse ou en consultant son site que le comité des fêtes participe à l'organisation des Vendredis de Baden ? Ne serait-il pas préférable de faire travailler des food trucks qui cherchent à mettre en valeur les circuits-courts ? 3) Pourquoi le choix des groupes musicaux n'est pas fait en commission ? Cela aurait permis d'élargir la palette musicale qui semble aujourd'hui ne s'adresser qu'à un public fidèle. 4) Pourquoi la localisation ne fait-il pas l'objet d'échanges dans un groupe élargi composé de commerçants et de créateurs ? Est-il normal en tant qu'élus participant activement aux commissions d'apprendre via la presse ou le site FB de la mairie des animations qui ont lieu à Baden ?

Aujourd'hui l'enjeu de ces commissions fantômes est de retrouver le chemin du débat démocratique. C'est pourquoi lors du dernier CM nous avons demandé de fixer des règles de fonctionnement des commissions et comités consultatifs et groupes de travail comme : - Réfléchir, agir ensemble dans l'intérêt collectif, - Respecter les avis de chacun, - Travailler dans la transparence, la sincérité et en responsabilité partagée. Sans propositions concrètes, nous serons contraintes de renoncer à siéger dans le groupe de travail des Vendredis de Baden.»

Monsieur le Maire apporte la réponse suivante :

« groupe de travail », « comité consultatif » « Copil » sont des synonymes... Ces instances doivent être officiellement constituées pour réfléchir sur des thématiques d'importance. Nul besoin de constituer sans arrêt des comités Théodules sur tous les sujets de la gestion communale. C'est le cas pour les « vendredis de Baden ». Animation estivale qui se veut être conviviale, familiale, populaire et folklorique y compris pour les vacanciers de passage. Notre choix est donc de privilégier nos associations locales : le comité des fêtes, nos musiciens et danseurs locaux etc.... Ces orientations ne semblent pas vous satisfaire. Libre à vous de ne plus participer à l'organisation des « vendredis de Baden » mais vous ne pourrez pas nous reprocher de ne pas vous y avoir associé.»

Monsieur le Maire indique que les informations au Conseil municipal, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales ont été déposées sur table.

Le Conseil municipal prend acte de ces informations :

- ✓ Décision du Maire n°63/2022 en date du 02 mai 2022 fixant les tarifs du séjour été 2022 organisé par le pôle Education-Jeunesse.
- ✓ Décision du Maire n°64/2022 en date du 09 mai 2022 portant signature d'une convention avec la SNSM pour l'organisation de formations de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSCIL) à destination de la population (5 séances à raison de 10 personnes par séance au prix de 55 euros par administré formé. Prise en charge financière par la Commune à hauteur de 25 euros par stagiaire.
- ✓ Décision du Maire n°65/2022 en date du 10 mai 2022 portant affermissement de la tranche conditionnelle du marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un cheminement piétons et cycles entre le giratoire des quatre chemins et le chemin des Ecureuils, et la création de traversées de chaussée, pour un montant de 10.920 euros hors taxe, soit 13.104 euros TTC correspondant aux phases OPC – DET et AOR.


Monsieur le Maire donne les informations communautaires suivantes :

- Point Info Services sur Vannes Ouest : Validation d'un système itinérant avec une base au CCAS de Baden qui sera actif à compter de septembre pour une période d'expérimentation de six mois afin de déterminer les besoins de chaque commune et les effectifs. Deux agents seront recrutés pour ces six mois à hauteur de 60 % et un bilan permettra de passer ou non ces agents à 100 %. Pour avoir la validation de ce service, il est nécessaire d'avoir un point numérique fixe et c'est le CCAS de Baden qui a été choisi.
- Projet structurant : Le Schéma directeur des équipements sportifs a été revu concernant l'attribution des fonds de concours par GMVA. La Commune de Baden a été fléchée pour bénéficier du montant maximal octroyé pendant la mandature à 400.000 euros pour l'équipement sportif. Les précédents fonds de concours de GMVA étaient limités à 250.000 euros. Cela n'interdit pas d'aller chercher d'autres subventions, ce qui sera le cas.
- Financement de la piste cyclable des quatre chemins à Port Blanc : le financement maximal a été obtenu à hauteur de 80 %

Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 04 juillet 2022 à 19h et lève la séance.

Affiché le 20 mai 2022

~~Le secrétaire de séance,~~
Frédéric LAURENT



Fait à Baden, 18 mai 2022

Le Maire ,
Patrick EVENO

